L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 5 NOVEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

POUR DEMANDE.

IMMÉDIATEMENT—Des tisseurs de cotonades et des gardeuses de jupes, chez Lapidus, 13 rue Bienville, au pouce.

A VENDRE.

UNE propriété—Cette chaux et Ciment, 1 arpent 5 pieds 4 lots, 112 à 131, avec bonne 21 pieds, maison double convenable en un tiers, 7 chambres, 2 fours d'aisance, avec portes de privilèges. Conditions faciles. S'adresser, 262 Urculines, coin Villeré.
6 nov—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Copyright Hunts, agissant pour Simon B. Hunts vs Rachel et Barrett et Francis B. Hunts et Henry Barrett Individuellement et Hunts et Henry Barrett Individuellement et Syndic. Le même vs les mêmes.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 16,094 et 16,095—Un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. R. Price, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'ai saisi et vendrai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 86 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans la Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 7me jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., de la déscription ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles de maison, tels dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire me supplétant en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Comptable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. F. AD. FORTINE,
Sheriff—30—3 5dés.

Jos. M. Wilson vs. la New Orleans base Ball Park Association.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 16,596—Un writ d'un vendi de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. R. Price, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'ai saisi et vendrai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 86 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans la Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 7me jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., de la déscription ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles de maison, tels dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire me supléant en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTINE,
Comptable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Sheriff—30—3 5dés.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,053—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
5dés—5 10 14 Greffier.

Succession de Francois W. Brenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,677—Division A.—Attendu que Willie Adelbe Brenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François W. Brenner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 14

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,616—Division C.—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 9 13

Succession de Conseur James.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 28,632—Division C.—Attendu que Mme Marie Conseur a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Conseur James, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 585—Division B.—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de A. A. Schuman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 27,577.—Division B.—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. A. Schuman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—27—1 6 déc

Succession de Lawrence Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 28,277—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
5dés—5 10 14 Greffier.

Succession de Francois W. Brenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,677—Division A.—Attendu que Willie Adelbe Brenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François W. Brenner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 14

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,616—Division C.—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 9 13

Succession de Conseur James.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 28,632—Division C.—Attendu que Mme Marie Conseur a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Conseur James, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 585—Division B.—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de A. A. Schuman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 27,577.—Division B.—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. A. Schuman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—27—1 6 déc

Succession de Lawrence Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 28,277—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
5dés—5 10 14 Greffier.

Succession de Francois W. Brenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,677—Division A.—Attendu que Willie Adelbe Brenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François W. Brenner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 14

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,616—Division C.—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 9 13

Succession de Conseur James.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 28,632—Division C.—Attendu que Mme Marie Conseur a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Conseur James, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 585—Division B.—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de A. A. Schuman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 27,577.—Division B.—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. A. Schuman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—27—1 6 déc

Succession de Lawrence Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 28,277—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.